



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA22 22003

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 avril 2022, le règlement suivant :

RCA22 22003 : Règlement autorisant un emprunt de 6 503 000 \$ pour le financement de la construction, de la rénovation et de la mise à niveau d'immeubles ainsi que de l'acquisition d'immeubles aux fins de développement immobilier dans l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1229364002).

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter lors du registre tenu du 9 au 13 mai 2022 et a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 juillet 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Il est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 26 juillet 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire